

Le tourisme à Mayotte

Un potentiel de développement limité à réaliser

Considéré comme un secteur potentiel et prioritaire de développement, le tourisme reste encore une activité peu importante dans l'économie de l'île comme en témoigne sa faible contribution à la formation du Produit intérieur brut (PIB) ou aux échanges extérieurs.

La demande touristique est favorablement orientée et dépasse désormais le seuil de 50 000 visiteurs par an. Elle est principalement alimentée par le tourisme affinitaire, qui se compose en majorité de touristes métropolitains. Dans ce contexte plutôt favorable marqué par le développement et la diversification de l'offre aérienne et après une période d'expansion jusqu'en 2011, l'offre hôtelière a néanmoins tendance à se dégrader, avec comme conséquences la réduction du nombre et de la qualité des établissements, et la détérioration des conditions d'exploitation des structures d'hôtellerie et de restauration.

Dotée d'atouts naturels et culturels (lagon fermé, biodiversité marine et terrestre, faune et flore...), Mayotte doit, dans son ambition de développer le tourisme, faire face à de fortes contraintes (déficit d'infrastructures relatives à l'assainissement et au transport, fragilité de l'environnement sous la pression anthropique et la pollution, coût encore élevé du transport aérien, faiblesse quantitative et qualitative des structures d'hébergement) et à des formes d'insécurité qui dégradent les conditions de séjour des touristes. Sur cette base, le développement d'un tourisme de masse à Mayotte, qui occuperait une place importante dans l'économie et l'emploi de l'île, n'est ni envisageable ni soutenable. Par contre, le Département a vocation à promouvoir un tourisme de niches, économiquement viable et non agressif pour l'environnement.

La politique de développement du tourisme s'appuie sur plusieurs documents de nature stratégique. Mais en raison de leur caractère incomplet (absence d'objectifs précis à atteindre et de financements à mettre en œuvre), ils ne peuvent pas guider de manière efficace sa mise en œuvre. À cette fin, les niches fondées sur les avantages comparatifs du territoire doivent être confirmées par une approche économique basée sur une logique d'investissements privés (études de marché et de faisabilité, plans pluriannuels d'affaires...).

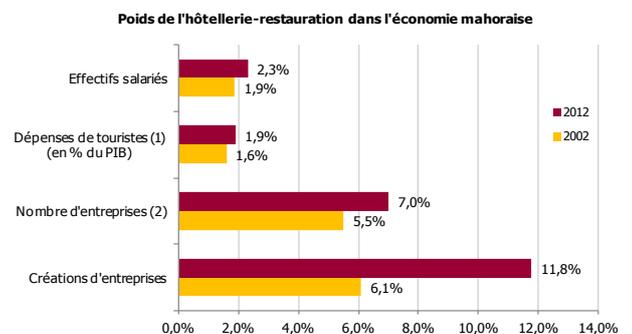
Par ailleurs, au regard de la situation actuelle dans le secteur, il apparaît que la puissance publique (Collectivités et État) devrait changer de rôle pour une meilleure efficacité : de concepteur ou prescripteur de la politique de tourisme, elle devrait en devenir le facilitateur (incitations économiques et fiscales, règlement des conflits dans l'usage du foncier) et l'accompagnateur (accélérer le rattrapage en matière d'assainissement, de transport et d'infrastructures, protéger l'environnement, renforcer la formation) pour la réalisation effective de nouveaux investissements.

LE POIDS DU TOURISME DANS L'ÉCONOMIE EST MODÉRÉ

Un poids économique modeste

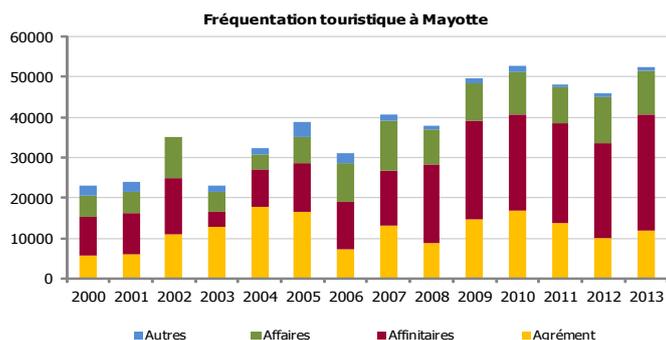
La branche hôtellerie-restauration, principale activité du secteur tourisme, emploie 682 personnes en 2012 à Mayotte, soit 2,3 % de l'effectif salarié total. Elle représente 7,0 % des entreprises actives inscrites à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) (444 sur 6 429) et 11,8 % des créations d'entreprises (107 sur 909). En 2010, les dépenses des touristes venus visiter Mayotte correspondent à 1,9 % du PIB.

Le poids de la branche hôtellerie-restauration dans l'économie mahoraise a très peu évolué ces dernières années malgré l'augmentation du nombre de touristes.



Sources : INSEE, Chambre de commerce et d'industrie.
(1) 1,6 % correspond à l'année 2005 et 1,9 % à l'année 2010 (PIB estimé)
(2) 5,5 % correspond à l'année 2003

Une fréquentation touristique alimentée par le tourisme affinitaire



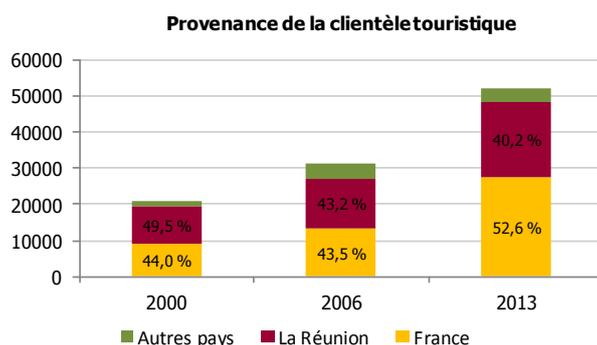
Après deux années consécutives de réduction, la fréquentation touristique augmente à nouveau à Mayotte en 2013 (+14,4 % en un an, soit 52 400 touristes). Depuis 2000, le nombre de touristes croît en moyenne de 6,1 % par an. Cependant, cette évolution n'est pas régulière et des diminutions ponctuelles sont enregistrées certaines années. Toutefois, il est possible de repérer les années où des seuils de fréquentation sont franchis.

Ainsi, depuis 2009, le nombre de touristes en visite à Mayotte gravite autour de 50 000 par an alors que le palier se situait autour de 20 000 au début des années 2000, puis 30 000 à partir de 2004 et 40 000 à compter de 2007.

La clientèle touristique mahoraise est composée majoritairement de touristes affinitaires (visitant des parents ou des amis) qui représentent 55,3 % de l'ensemble des touristes en 2013. Les autres touristes se partagent presque à parts égales entre le tourisme d'agrément (22,5 %) et le tourisme d'affaires (20,2 %). Sur la période, le poids du tourisme affinitaire (+8,8 % en moyenne annuelle) s'est accentué tandis que le tourisme d'agrément (+3,6 %) a vu sa part se réduire au profit de celle du tourisme d'affaires (+4,3 %).

En 2013, les touristes sont en grande majorité originaires de la Métropole (52,6 %) et de La Réunion (40,2 %). Cette tendance a très peu évolué sur la période. Chaque année, les deux provenances regroupent près de 90,0 % de la clientèle touristique mahoraise.

Cependant, si les touristes originaires de La Réunion étaient majoritaires jusqu'en 2005, la situation s'est équilibrée entre 2006 et 2010 et, à partir de 2011, la tendance s'est même inversée. La clientèle en provenance de l'Hexagone concentre maintenant plus de la moitié des touristes à Mayotte.



L'INDUSTRIE TOURISTIQUE, UN SECTEUR DIFFICILE À APPRÉHENDER À MAYOTTE

Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le tourisme concerne le déplacement de personnes, qualifiées de visiteurs, vers des pays ou des endroits situés en dehors de leur environnement habituel à des fins personnelles, professionnelles ou pour affaires et pour une durée inférieure à une année. Il se rapporte par conséquent aux activités de ces visiteurs qui génèrent, pour certaines d'entre elles, des dépenses touristiques en vue d'acquiescer des biens et services pour et pendant leur voyage.

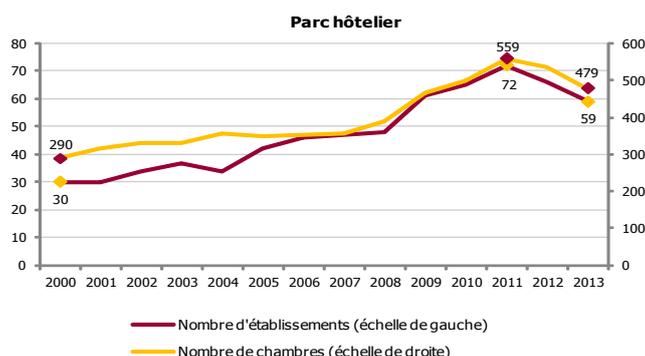
Le tourisme ne correspond donc pas à une gamme spécifique de produits ou de services facilement identifiables et mesurables comme dans les secteurs de l'agriculture ou de l'industrie. Son poids est estimé par l'observation des activités qui répondent aux besoins des visiteurs et appartiennent aux secteurs de l'hébergement, de la restauration, de transport et de location de véhicules, d'agences de voyage, des activités culturelles, sportives et récréatives. L'ensemble définit l'industrie touristique.

La difficulté conceptuelle d'appréhender le tourisme à Mayotte se conjugue avec le faible niveau de développement de son système d'informations. En effet, la valeur ajoutée du secteur n'est pas connue et les différents éléments constitutifs de l'offre et de la demande touristiques manquent le plus souvent de précision à l'exception notable de la branche hôtellerie-restauration. Enfin, les données comptables et financières relatives à l'exploitation et la gestion des principales entreprises du secteur ne sont pas disponibles.

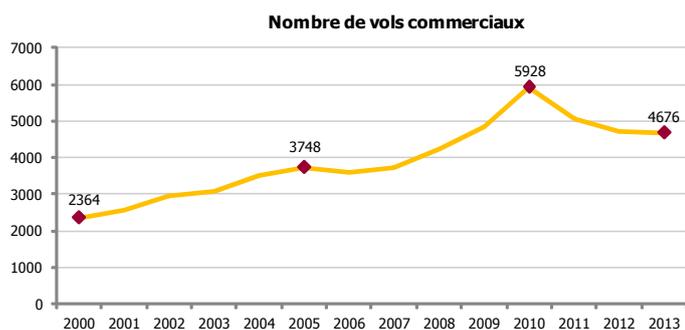
La progression de l'offre hôtelière stoppée depuis 2011

Hormis les baisses ponctuelles enregistrées en 2004 pour le nombre d'établissements (-8,1 %) et en 2005 pour le nombre de chambres disponibles (-1,7 %), le parc hôtelier de Mayotte enregistre une hausse régulière depuis 1998, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,8 % pour le nombre d'établissements et 4,6 % pour le nombre de chambres.

Cependant, la progression est stoppée depuis 2011 et laisse place à une diminution du parc hôtelier en 2012 et 2013. En raison de la disparition de certains établissements, expliquée par les difficultés enregistrées dans le secteur du tourisme depuis le conflit social de la fin de l'année 2011, et la structure de la fréquentation touristique, l'offre hôtelière se réduit tant pour le nombre d'établissements (-10,6 % en 2013) que pour celui des chambres (-10,8 % en 2013). Il en résulte un recul du chiffre d'affaires des structures hôtelières et une dégradation de leurs conditions d'exploitation qui pèsent sur leur rentabilité.



Une offre aérienne en cours de diversification



Source : Aéroport de Mayotte

Mayotte depuis 2010 et une compagnie low cost (XL Airways) assure la liaison Mayotte-Métropole depuis décembre 2012. Plusieurs compagnies opèrent sur des liaisons régionales (Inter îles, Air Madagascar) et, en 2013, la première compagnie aérienne mahoraise, Ewa Air, a été créée et permet un meilleur ancrage de Mayotte dans le canal du Mozambique.

L'offre aérienne s'est développée et diversifiée au cours de la période sous revue et a permis une augmentation régulière du nombre de vols commerciaux jusqu'en 2010 (+6,7 % en moyenne annuelle), année où l'aéroport de Mayotte a enregistré le nombre le plus élevé de vols commerciaux entre 1998 et 2013 (5 928 vols). Par la suite, le nombre de vols s'est réduit, suite notamment à la réorganisation des principales compagnies aériennes qui adaptent la fréquence de leurs vols aux spécificités et à la saisonnalité de la demande mahoraise.

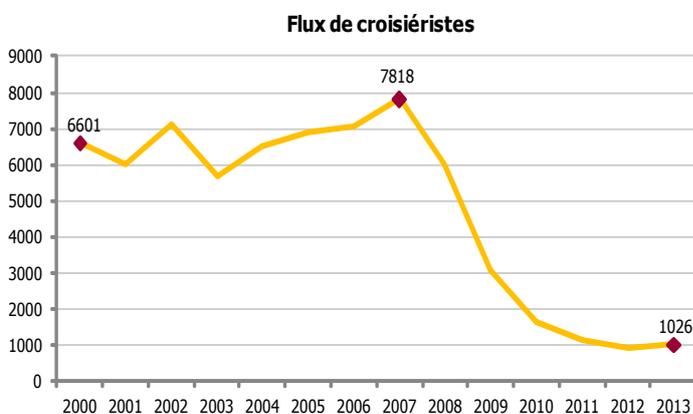
L'île de Mayotte est desservie par sept compagnies aériennes. La compagnie historique, Air Austral, assure des vols quotidiens vers Paris via La Réunion. Depuis 2006, Kenya Airways propose des rotations hebdomadaires vers Paris via Nairobi. Corsairfly dessert

CHUTE DES CROISIÈRES À MAYOTTE

De 6 601 en 2000, le nombre de croisiéristes visitant Mayotte est passé à 1 026 en 2013. Le flux de croisiéristes connaît une chute vertigineuse depuis 2008 et enregistre un taux de décroissance annuel moyen de 12,5 % entre 2000 et 2013. Le nombre de bateaux faisant escale à Mayotte est ainsi passé de 26 en 2000 à seulement 2 en 2013.

Après une hausse régulière entre 2003 et 2007 (+6,5 % en moyenne par an), le flux de croisiéristes s'est ensuite effondré (-25,2 % en moyenne par an entre 2008 et 2013), en raison principalement des problèmes d'organisation pour la prise en charge des touristes durant leur escale, mais aussi des coûts élevés d'escale des navires. Ces paramètres ont éloigné les compagnies de croisière de la destination Mayotte.

Un plan d'action a été élaboré en 2010 par le Comité du tourisme pour restructurer la filière et redonner confiance aux compagnies de croisière. Cependant, les effets ne s'en ressentent pas encore et l'activité continue de se détériorer.



Source : Direction du port, Capitainerie

VERS LE DÉVELOPPEMENT EFFECTIF D'UN TOURISME DE NICHES ?

L'analyse des avantages comparatifs et des obstacles au développement d'une industrie touristique à Mayotte conduit à s'interroger sur le poids réel de ce secteur dans l'économie départementale, la pertinence du cadre stratégique existant et l'efficacité de l'action de la puissance publique.

Le tourisme constitue-t-il un secteur déterminant pour le développement de l'économie mahoraise ?

Dotée d'une biodiversité marine et terrestre riche, du plus vaste lagon fermé de l'océan Indien, d'un littoral varié (plages, mangroves et îlots), d'une faune et d'une flore encore sauvages et relativement préservées et d'une culture traditionnelle, Mayotte dispose de nombreux atouts pour développer un tourisme de qualité basé d'abord sur les activités aquatiques, pédestres et culturelles.

Cependant, située dans un espace régional fortement concurrentiel (Maurice, La Réunion, Madagascar...), Mayotte est contrainte dans l'essor de son tourisme par des obstacles principalement structurels. Le premier d'entre eux est constitué par la superficie modeste du territoire (375 km²). Ensuite, le déficit d'infrastructures liées à l'assainissement, au transport et à la gestion des déchets pèse sur la préservation de l'environnement qui subit déjà, sous l'influence d'une démographie dynamique (+2,7 % par an en moyenne) et d'une urbanisation rapide de la population, une forte pression anthropique avec comme conséquence la déforestation, l'envasement du littoral, la dégradation de la qualité de l'eau et de l'état de conservation biologique des plages, et le déséquilibre des peuplements aquatiques. De manière complémentaire, le conflit qui oppose les particuliers (logique patrimoniale) aux investisseurs (logique économique) dans l'usage du foncier rend difficile et long le processus de libération de terrains pour l'industrie touristique. D'autre part, la desserte aérienne reste onéreuse et inclut plusieurs ruptures de charge jusqu'au lieu de destination (escale aérienne, barge et transport terrestre). Le Département souffre également d'une offre de tourisme de moins bonne qualité et plus coûteuse que dans le reste de la région (restauration, hôtellerie, loisirs...). Dotée de moins d'une dizaine d'hôtels en 2013, la capacité hôtelière de Mayotte

reste limitée et handicapée par le niveau de prestation qui ne correspond pas aux standards internationaux. Malgré l'ouverture en 2012 d'un BTS hôtellerie, le secteur souffre d'une insuffisance de qualification du personnel. Enfin, les conditions de séjour des touristes sur l'île sont perturbées par de fréquentes atteintes aux biens et aux personnes qui entretiennent un climat d'insécurité qui obère l'attractivité du territoire.

Au regard des atouts et obstacles, le développement d'un tourisme de masse à Mayotte, qui occuperait une place importante dans l'économie et l'emploi de l'île, n'est ni envisageable ni soutenable. Par contre, le déploiement d'un tourisme de niches s'inscrit plus dans les caractéristiques du Département. Il conviendrait donc d'en estimer le poids afin de fixer des objectifs de développement en matière de création de richesse, d'emploi, de niveau de qualification et de format d'investissements.

Les documents stratégiques existants peuvent-ils guider la mise en œuvre d'une politique en matière de tourisme ?

La politique de développement du tourisme s'appuie sur plusieurs documents de nature stratégique. Le premier est constitué par le Schéma de développement et d'aménagement du tourisme et des loisirs de Mayotte (SDATLM), élaboré en 2006 et mis en œuvre par le Comité départemental du tourisme à Mayotte (CDTM). Il met l'accent sur la nécessité de développer un tourisme de niches différencié par rapport à l'offre existante dans l'océan Indien et décline les actions à entreprendre sur l'ensemble du territoire selon des schémas à moyen (2010-2012) et long termes (2020). En 2008, le Plan d'aménagement et de développement durable de Mayotte (PADD) identifie neuf sites potentiels susceptibles d'accueillir des projets hôteliers d'envergure dont la faisabilité est étudiée. Le 13^e contrat de projet Etat-Mayotte (2008/2013) érige l'essor du tourisme comme l'un des cinq axes prioritaires pour favoriser le développement économique du territoire. En décembre 2012, un diagnostic territorial met l'accent sur les enjeux et les priorités d'action dans le secteur. Enfin, dans le cadre des financements européens, le Programme opérationnel (PO), élaboré en décembre 2014 au titre du FEDER/FSE, identifie le développement du tourisme durable comme priorité d'investissement (protection de la biodiversité et des espaces naturels).

Toutefois, ces documents ne sont pas toujours reliés entre eux et ne sont pas quantifiés par la définition précise d'objectifs à atteindre et de financements à mettre en œuvre. Pour ceux qui ont connu un début d'exécution, ils n'ont pas encore fait l'objet d'évaluation et ne sont pas exhaustifs. En l'état, ils ne peuvent donc pas guider de manière efficace la politique à développer en matière de tourisme à Mayotte.

En effet, la définition des différentes niches sur lesquelles pourraient reposer le développement du tourisme à Mayotte n'est pas complète puisqu'elles sont uniquement fondées sur les avantages comparatifs du territoire (lagon, biodiversité marine et terrestre, patrimoine naturel et culturel). La prise en compte d'autres activités qui restent à définir et des différentes catégories de touristes peut permettre d'envisager d'autres niches pour diversifier la gamme des services touristiques offerts.

De manière complémentaire, l'ensemble des niches identifiées doit faire l'objet d'études techniques approfondies afin d'en estimer les potentialités : des études de marché apprécieraient la demande potentielle, des études de faisabilité affinaient le coût des investissements à réaliser (activités et structures d'accueil) et des plans prévisionnels pluriannuels d'affaire en étudieraient la rentabilité. Ces éléments seraient de nature à préciser la contribution économique et sociale en termes de richesses à créer, de population active à occuper, de niveaux de qualification à développer et faciliteraient l'entrée en relation avec les investisseurs potentiels.

Quel rôle pour la puissance publique ?

La puissance publique (Collectivités et État) a défini le cadre stratégique qui sous-tend la politique de développement du tourisme à Mayotte. Elle a également participé au financement de certaines activités, notamment la collectivité départementale (SDATLM) et l'État (13^e contrat de projet). Au regard de la situation qui prévaut dans le secteur du tourisme, et dont l'actualisation a été dressée à la fin de l'année 2012, il apparaît assez nettement aujourd'hui que la puissance publique doit changer de rôle pour une meilleure efficacité : de concepteur ou prescripteur de la politique de tourisme, elle devrait en devenir le facilitateur et l'accompagnateur.

En effet, la puissance publique peut faciliter la mise en œuvre de la politique du tourisme par l'instauration d'un cadre stable et attractif propice à l'identification et l'installation de nouveaux investisseurs. Des incitations économiques et fiscales (exonération, subvention publique...) doivent accompagner le règlement des conflits dans l'usage du foncier pour permettre à des investisseurs privés, avant leur arrivée, d'accéder à des terrains sur lesquels ils pourront développer activités et infrastructures touristiques.

De manière complémentaire, la puissance publique doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions régaliennes, accompagner, en l'accéléralant, le rattrapage initié en matière d'assainissement, de gestion des déchets, de protection de l'environnement et d'infrastructures publiques (amélioration et sécurisation des voies de communication et d'accès aux sites, mise aux normes et entretien régulier des zones d'accueil...). Elle doit également sensibiliser la population mahoraise à l'activité touristique et rendre le territoire plus sûr pour les visiteurs qu'ils soient affinitaires ou d'agrément.